

Résolu: D'approuver les réquisitions suivantes:

R. W. 169, 170; R. N. 339, 340, 341; R. E. 212, 1069, 35.

14.—(22801) Soumis un rapport du Surintendant des Edifices Municipaux, recommandant de faire certains changements dans la redistribution des bureaux, de façon à donner un bureau au Surintendant Général de la Voirie, le tout au coût de \$165.

Sur proposition de M. le Commissaire Ainey, appuyée par M. le Commissaire Côté, il est

Résolu: D'approuver ledit rapport.

15.—Soumises quatre séries de mandats, vérifiés par le Contrôleur et Auditeur de la Cité, au montant respectif de \$181,032.69, \$3,065.19, \$22,824.40, \$84,633.20, suivant listes certifiées.

Sur proposition de M. le Commissaire Hébert, appuyée par M. le Commissaire Côté, il est

Résolu: D'en autoriser le paiement.

16.—(23916) Soumis un rapport du Surintendant des Achats et des Ventes, recommandant la remise à M. Isaïe Des Ormeaux, d'un dépôt de \$3,800, en rapport avec le contrat, pour la fourniture de pierre à bordure, en 1914.

Sur proposition de M. le Commissaire Hébert, appuyée par M. le Commissaire Côté, il est

Résolu: D'autoriser la remise dudit dépôt.

17.—Soumis un rapport du Contrôleur et Auditeur de la Cité, déclarant que dans le réajustement des salaires, fait en juin dernier, il s'est glissé une erreur, à l'égard de M. J. Bourgouin, commis à la Cour de Lorimier, et recommandant que le salaire dudit M. Bourgouin soit réajusté pour l'année courante.

Sur proposition de M. le Commissaire Hébert, appuyée par M. le Commissaire Ainey, il est

Résolu: D'approuver ledit rapport.

18.—(23810) Soumis un rapport du Député-Ingénieur en Chef, déclarant que M. R. Du Couédic, chauffeur du Département de la Voirie, a été suspendu de ses fonctions, pour cause, et recommandant de maintenir ladite suspension.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire Hébert, il est

Résolu: De maintenir la suspension de M. Du Couédic, suivant la recommandation du Député-Ingénieur en Chef.

19.—(20098) Soumis un rapport du Député-Ingénieur en Chef, au sujet d'une plainte portée par les résidents du quartier Sainte-Marie, au sujet d'un empiètement sur la ruelle Provençal, déclarant que la Ville n'a pas le droit d'intervenir.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire Hébert, il est

Résolu: D'informer les plaignants, en conséquence.

20.—(23529) Soumis un rapport du Département en Loi, au sujet d'une demande des propriétaires du Boulevard Westmount, pour une exemption de taxes.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire Hébert, il est

Résolu: De référer à l'Ingénieur en Chef, pour rapport d'urgence quant aux faits.

21.—(22921) Soumis un rapport du Député-Ingénieur en Chef, au sujet de l'existence de clôtures installées par les propriétaires, sur une lisière de terrain, appartenant à la Cité, et touchant au trottoir de l'avenue de Lorimier.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire Hébert, il est

Résolu: De tolérer l'existence desdites clôtures, pourvu que les propriétaires intéressés s'engagent, par écrit à tenir la Ville indemne de toutes responsabilités ou réclamations qui peuvent être faites contre elle, en rapport avec l'installation et l'entretien desdites clôtures, la Ville se réservant le droit d'ordonner l'enlèvement desdites clôtures en donnant un avis de 48 heures.

22.—(23321) Soumis un rapport du Département en Loi, au sujet de l'obtention par la Ville d'un titre en rapport avec

Resolved: To approve of the following requisitions:

R. W. 169-170; R. N. 339-338-340-341; R. E. 212-1069-35.

14.—(22801) Submitted a report from the Superintendent of Municipal Buildings, recommending that certain changes in the division of his offices so as to provide an office for the General Superintendent of the Road Department, the same to cost \$165.

On motion of Commissioner Ainey, seconded by Commissioner Côté, it was

Resolved: To concur in said report.

15.—Submitted four series of warrants, verified by the City Comptroller and Auditor, amounting respectively to \$181,032.69, \$3,065.19, \$22,824.40, \$84,633.20, as per certified lists.

On motion of Commissioner Hébert, seconded by Commissioner Côté, it was

Resolved: To authorize the payment thereof.

16.—(23916) Submitted a report from the Purchasing and Sales Agent, recommending that Mr. Isaïe Des Ormeaux be refunded a deposit of \$3,800 made in connection with his contract for the supply of curbstone in 1914.

On motion of Commissioner Hébert, seconded by Commissioner Ainey, it was

Resolved: To authorize the refund of said deposit.

17.—Submitted a report from the City Comptroller and Auditor, stating that when the salaries were readjusted, in June last, an error was committed as regards Mr. J. Bourgouin, clerk at the de Lorimier Yard, and recommending that the salary of the said Mr. Bourgouin be readjusted for the current year.

On motion of Commissioner Hébert, seconded by Commissioner Ainey, it was

Resolved: To concur in said report.

18.—(23810) Submitted a report from the Deputy-Chief Engineer, stating that Mr. R. DuCouédic, chauffeur of the Road Department, has been suspended, for cause, and recommending that said suspension be maintained.

On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner Hébert, it was

Resolved: To maintain the suspension of Mr. Du Couédic, as per the recommendation of the Deputy Chief Engineer.

19.—(20098) Submitted a report from the Deputy-Chief Engineer anent a complaint made by the residents of St. Mary Ward, re encroachment upon Provençal lane, stating that the City has not the right to interfere.

On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner Hébert, it was

Resolved: That the complainants be informed accordingly.

20.—(23529) Submitted a report from the Law Department anent the application from proprietors of Westmount Boulevard for exemption from taxation.

On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner Hébert, it was

Resolved: That the matter be referred to the Chief Engineer for an immediate report on the facts.

21.—(22921) Submitted a report from the Deputy-Chief Engineer anent the fences erected by the proprietors on a strip of land belonging to the City and contiguous to the sidewalk on de Lorimier avenue.

On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner Hébert, it was

Resolved: To tolerate the existence of said fences, provided the interested proprietors bind themselves, in writing, to hold the City harmless against any responsibility or claims which may be made against it in connection with the erection or maintenance of said fences, the City reserving the right to order the removal of said fences by giving a 48 hours' notice.

22.—(23321) Submitted a report from the Law Department re title to be obtained by the City in connection